



BONIFACIO

AUTODIAGNOSTIQUE DU MEUBLE DE TOURISME

METHODOLOGIE

En vue d'effectuer la visite de contrôle de classement de votre meublé de tourisme, l'Office Municipal de Tourisme doit connaître votre positionnement en termes de classement. Pour se faire, merci de bien vouloir compléter ce document.

Dans un premier temps, il vous suffit de renseigner vos données personnelles et les principales caractéristiques du meublé.

Dans un deuxième temps, prenez connaissance du référentiel et réalisez un auto diagnostique. Cela vous permet de vous positionner sur 1*,2*,3*,4* ou 5*.

Sachez que pour pouvoir obtenir le classement souhaité, vous devez :

1. Obtenir 95% des points obligatoires
2. Compenser les 5% non atteints pas 3 fois de points optionnels
3. Obtenir le nombre de point optionnels obligatoires en fonction de la catégorie

Pour savoir quels sont les point obligatoires, les points optionnels et les point obligatoires non compensables, vous pouvez consulter le [référentiel de classement des meublés de tourisme 2022](#) et surtout votre référente se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans cette démarche qui a pour but de sélectionner la catégorie de classement souhaitée.

DONNEES PERSONNELLES

Nom et adresse du propriétaire ou de son mandataire :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email :

Nom commercial de l'hébergement :

N° Siret :

Adresse du meublé (bâtiment, étage, numéro...) :

Complément adresse :

Code postal : 20169

Ville : Bonifacio

Téléphone :

Adresse email :

Site internet :

Si le meublé est déjà classé :

Catégorie de classement : 1 ☆ 2 ☆ 3 ☆ 4 ☆ 5 ☆

Arrêté de classement n° :

Date du classement :

Après avoir compléter l'autodiagnostic ci-dessous, quel est le classement visé ?

Catégorie de classement : 1 ☆ 2 ☆ 3 ☆ 4 ☆ 5 ☆



Office Municipal de Tourisme
 2, rue Scamaroni - 20169 Bonifacio
 Tél. : +33 (0)4 95 73 11 88
 Mail : info@bonifacio.fr / www.bonifacio.fr





BONIFACIO

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MEUBLE

Nombre de personnes susceptibles d'être logées :

Construction : Avant 2013 Après 2013 Rénovation, date :

Type : Villa Appartement Chalet

Précisions :

Occupé partiellement par : Le propriétaire Autres locataires

Accessible aux personnes à mobilité réduite : Oui Non

Superficie totale du meublé, en m² :

Nombre de pièces d'habitation (hors salle d'eau, WC, couloir...) :

Dimensions des pièces d'habitation, en m : Séjour, largeur :, longueur :

Chambre type 1, nombre :, largeur :, longueur :

Chambre type 2, nombre :, largeur :, longueur :

Chambre type 3, nombre :, largeur :, longueur :

Chambre type 4, nombre :, largeur :, longueur :

Couloirs et autres dégagements, largeur :, longueur :

Cuisine, largeur :, longueur :

Autre surface habitable, largeur :, longueur :

Dimensions des lits, en cm : lit 1 personne, largeur :, longueur :

lit 2 personnes, largeur :, longueur :

Table de cuisson : Nombre de foyers : 2 3 4 5

Type : Gaz Induction Vitrocéramique Electrique

Le locataire dispose de :

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Jardin | <input type="checkbox"/> privatif |
| <input type="checkbox"/> Parc | <input type="checkbox"/> privatif |
| <input type="checkbox"/> Piscine | <input type="checkbox"/> privative |
| <input type="checkbox"/> Parking | <input type="checkbox"/> privatif |
| <input type="checkbox"/> Terrain de jeu | <input type="checkbox"/> privatif |

Distances des principaux centres d'intérêt touristique, en km

Plage la plus proche : Centre-ville :

Aéroport : Hôpital :

Restaurant : Supermarché :



Office Municipal de Tourisme
 2, rue Scamaroni - 20169 Bonifacio
 Tél. : +33 (0)4 95 73 11 88
 Mail : info@bonifacio.fr / www.bonifacio.fr





GRILLES DE CLASSEMENT

Ci-dessous les différents critères du référentiel de classement des meublés de tourisme. Prenez en connaissance et réalisez un auto diagnostique. Cela vous permet de vous positionner sur 1*,2*,3*,4* ou 5*.

Référentiel classement meublé de tourisme 24/11/2021

Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine. La surface minimale est calculée hors sanitaires. Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.

Chapitre I : Equipements et aménagements

I.1. Aménagement général

1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	OUI	NON	Se reporter au tableau des surfaces/dimensions, annexe I
2	Surface totale majorée	OUI	NON	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supplémentaire (de 1 à 5 points)
Equipement électrique de l'habitation				
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	OUI	NON	Salle(s) d'eau comprise(s). Prise non utilisée de manière permanente pour le fonctionnement d'un autre appareil électrique. Multiprises non acceptées
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	OUI	NON	
Téléphonie et communication				
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	OUI	NON	Téléphone en commun non accepté. Le choix par le propriétaire du type de téléphone (fixe, sans fil, mobile à carte etc...) payant ou gratuit est libre
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	OUI	NON	L'offre de WiFi peut se faire à l'aide d'une box classique, d'un routeur ou d'un boîtier mobile. La mise à disposition d'une clé 3G est acceptée
7	Accès internet filaire avec câble fourni	OUI	NON	Connexion Internet par câble filaire, câble fourni
Télévision et équipement hi-fi				
8	Télévision à écran plat avec télécommande	OUI	NON	
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	OUI	NON	Fournies via les bouquets TV, applications, TV à la demande, box...
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	OUI	NON	



Office Municipal de Tourisme
 2, rue Scaroni - 20169 Bonifacio
 Tél. : +33 (0)4 95 73 11 88
 Mail : info@bonifacio.fr / www.bonifacio.fr





BONIFACIO

11	Radio	OUI	NON	Fréquences FM. Radio sur télévision acceptée ou autre support multimédia (chaîne hi-fi, poste de radio, radio réveil...)
12	Enceinte connectée	OUI	NON	Enceinte bluetooth, sans fil, avec sortie pour prise jack, station d'accueil...
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	OUI	NON	Les services de VOD ou de plateformes de streaming doivent être ouverts et le visionnage accessible aux locataires: service de vidéos à la demande, plateforme de streaming, appareil de streaming multi-médias, passerelle multi-médias
Equipements pour le confort du client				
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	OUI	NON	Volets, volets roulants, persiennes, rideaux, double-rideaux.... Doit couvrir toute la surface vitrée, dans chaque pièce comportant un couchage principal ou à toutes les fenêtres dans le cas d'un studio
15	Le logement est équipé de double vitrage	OUI	NON	Dans chaque pièce comportant un couchage principal ou à toutes les fenêtres dans le cas d'un studio
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	OUI	NON	Dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Un système global qui chauffe toutes les pièces ou plusieurs pièces est accepté (ex : mezzanine ouverte, salle d'eau ouverte sur chambre...). Tout moyen de chauffage (central, électrique, poêle à bois, granulés, autre...). Chauffages mobiles d'appoint non acceptés
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	OUI	NON	Ventilation d'air type ventilateur (fixe ou mobile) ne sont pas acceptés. A minima dans une pièce de vie commune et une chambre
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 pers et +	OUI	NON	Pour les 1 et 2 *, équipement pouvant être commun à plusieurs logements, avec accès indépendant, libre et gratuit. Pour les 3, 4 et 5*, lave-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur. Les appareils combinés « machine à laver / sèche- linge électrique » sont acceptés
19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 pers et +	OUI	NON	Idem
20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	OUI	NON	Fixe ou mobile à l'intérieur du logement. Equipement fixe extérieur ou sèche-linge non accepté
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	OUI	NON	Ustensiles requis sont présents à l'intérieur du logement et non mis à disposition sur demande
22	Fer et table à repasser	OUI	NON	Le fer et la table à repasser présents à l'intérieur et non mis à disposition sur demande. Equipements privatifs et non communs à plusieurs logements. Un système équivalent valide le critère (ex : centrale vapeur, défroisseur, nappe de repassage, station de pressing, presse à repasser...)
Mobiliers				





BONIFACIO

23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	OUI	NON	Si présence de penderie, alors celle-ci doit être équipée de cintres de qualité non dépareillés. Les cintres métalliques « pressing » ne sont pas acceptés pour valider le critère. Le critère est réputé acquis si présence d'un dressing, compté comme un élément de rangement commun
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	OUI	NON	Obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3, 4 et 5*. Présence d'un dressing accepté. Si le rangement est réservé à une pièce mais situé à proximité immédiate, cette configuration valide le critère
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	OUI	NON	
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	OUI	NON	Canapé convertible accepté pour les catégories 1, 2 et 3*. Pour les logements 4 et 5*, les canapés convertibles seuls ne sont pas acceptés. Présence d'un canapé ou d'un fauteuil supplémentaire a minima. Le nombre d'assises doit correspondre à la capacité d'accueil, plafonné à 7 personnes
27	Présence d'une table basse	OUI	NON	Non applicable dans le cas de studios

1.2. Aménagement des chambres

Literie

28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	OUI	NON	Se reporter au tableau des surfaces/dimensions, annexe I Tolérance pour : - lits superposés (80x190) pour toutes les catégories de classement - lits escamotables (80x190) pour les studios uniquement, pour toutes les catégories de classement - lits gigognes (80x190) - lits jumeaux (80x190) pouvant être assemblés en lit double de 160 - canapé-lit convertibles toutes sortes (130x190) Les sommiers en mailles métalliques souples ne sont pas admis.
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	OUI	NON	Densité supérieure à 30 kg/m ³ ou équivalent. Si la densité n'est pas vérifiable, l'épaisseur doit être minimum de 21 cm. Matelas à ressorts ou mini-ressorts ensachés et matelas à mémoire de forme acceptés
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	OUI	NON	Deux oreillers par personne sont exigés. Traversins ne sont pas pris en compte comme des oreillers pour le classement
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3, 4 et 5*	OUI	NON	
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	OUI	NON	Alèse ou housse de protection sur tous les matelas. Sous-taie ou housse de protection sur les oreillers. Protections faites en plastique ne sont pas acceptées

Equipements et mobiliers (dont électriques)





BONIFACIO

33	Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	OUI	NON	Doit être constaté des deux côtés du lit double. Lampe de chevet commune acceptée entre deux lits individuels avec table de chevet centrale. Pour le studio, l'équipement devra être à proximité immédiate du couchage au moins d'un côté. S'il existe une liseuse par personne, alors le critère est validé
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	OUI	NON	Le va-et-vient doit commander l'éclairage principal et doit permettre d'éteindre l'éclairage depuis le lit. Il peut s'agir de l'éclairage central ou des appliques
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	OUI	NON	Une multiprise ou une fiche multiple ne valide pas le critère. Une prise USB murale peut valider le critère.
36	Présence d'une table de chevet par personne	OUI	NON	Présence d'une tablette, niche, tabouret tête de lit etc... Table de chevet centrale commune acceptée si deux lits individuels. Absence de table tolérée pour les lits superposés. L'équipement se situe à proximité immédiate du couchage et au moins d'un côté, lorsqu'il s'agit d'un canapé convertible.
1.3. Equipements et aménagement des sanitaires				
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	OUI	NON	Intérieure et dédiée au logement avec un aération (exemple : ouvrant sur l'extérieur, ventilation mécanique...). Salle d'eau ouverte dans la chambre est tolérée pour les studios et les chambres accueillant 2 personnes max. Salle d'eau sans accès indépendant accepté. Par exemple : salle d'eau cloisonnée mais donnant sur une chambre. Si toutes les chambres ont une salle d'eau, alors le critère est validé.
38	Une 2ème salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	OUI	NON	
39	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	OUI	NON	Salle d'eau équipée d'une douche OU salle d'eau équipée d'une baignoire (la baignoire équipée d'une douchette et d'un pare-douche) OU salle d'eau équipée d'une baignoire et d'une douche. Dimensions requises: - Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm - Dimension baignoire standard = 170 cm x 75 cm Rideaux de douche acceptés uniquement pour les 1 et 2*. Rideaux de douche ou pare-douches pas obligatoires sur les baignoires sur pied, les baignoires d'angle, les balnéo, les baignoires îlots...
40	Présence d'une 2ème salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire avec pare-douche ou baignoire et douche	OUI	NON	Idem
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	OUI	NON	Les toilettes sèches sont acceptées. Si toutes les chambres sont équipées de WC privatifs, alors le critère est validé



BONIFACIO

42	Un 2ème WC privatif intérieur indépendant de la salle d'eau	OUI	NON	Idem
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	OUI	NON	Si l'éclairage principal est suffisant pour la partie lavabo, alors le critère est validé.
47	Présence de produits d'accueil	OUI	NON	Minimum un savon ou un gel douche + du shampoing dans toutes les salles d'eau. Le shampoing-douche est accepté
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	OUI	NON	Doit permettre de brancher un équipement devant un miroir
49	Patère(s) ou porte-serviettes	OUI	NON	La présence d'un sèche serviettes chauffant valide ce critère
50	Sèche-serviettes électrique	OUI	NON	Il doit être chauffant. L'équipement peut être mobile ou fixe
51	Miroir de salle de bain	OUI	NON	
52	Miroir en pied	OUI	NON	Le miroir en pied peut être situé dans le salon ou l'entrée
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	OUI	NON	Présence d'un espace libre pour permettre de poser un petit nécessaire à proximité du miroir
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	OUI	NON	Hors équipement exigé au critère 53. Présence d'un meuble de rangement, étagères, tiroirs, meuble sous vasque ou autre
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	OUI	NON	Un sèche-cheveux est exigé dans les logements jusqu'à 6 pers. Un 2ème sèche-cheveux est exigé à partir de 7 pers. Doit être présent et non sur demande
I.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine				
Bac(s) à laver				
56	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	OUI	NON	
Appareils de cuisson				
57	Nombre de foyers respectés	OUI	NON	Minimum 2 foyers pour les 1* et 2* jusqu'à 4 pers inclus. Minimum 3 foyers pour les 3, 4, et 5* et logements de 5 pers et +. Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si présence d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est acquis
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	OUI	NON	
59	Four ou mini-four	OUI	NON	Pour les 1 et 2*, le four peut être équipé d'une fonction « micro-ondes ». Capacité minimum de 45 litres.
60	Four à micro-ondes	OUI	NON	Pour les 1 et 2*, le four micro-ondes peut être équipé d'une fonction « four combiné » ou « fonction grill »
61	Ventilation ou VMC	OUI	NON	Ventilation= » aération naturelle dans la cuisine
62	Hotte aspirante	OUI	NON	encastrable, tiroir ou casquette...
Vaisselle et matériels de cuisson				
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2	OUI	NON	Le verre à apéritif peut être adapté. Exemples : verre à bière, punch ou autre apéritif



BONIFACIO

	assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs			
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	OUI	NON	Vaisselle non dépareillée obligatoire
65	Équipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économiseur, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet	OUI	NON	Vaisselle non dépareillée obligatoire, rangée dans un range couverts
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	OUI	NON	
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	OUI	NON	
Autres matériels				
68	Cafetière	OUI	NON	Cafetière électrique (cafetière filtre, percolateur...) ou mécanique (cafetière à l'italienne, à piston...).
69	Machine à espresso	OUI	NON	La présence d'une machine à espresso valide également le critère 68
70	Bouilloire	OUI	NON	La possibilité de faire couler de l'eau chaude depuis une machine à espresso ne valide pas le critère
71	Grille-pain	OUI	NON	
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 pers	OUI	NON	
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 pers	OUI	NON	La capacité du lave-vaisselle doit être de 6 couverts ou plus
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	OUI	NON	Minimum 110 litres pour deux personnes et 10 litres en plus par occupant supplémentaire
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	OUI	NON	





BONIFACIO

76	Poubelle fermée avec couvercle	OUI	NON	La poubelle doit être fermée, encastrable fermée ou dans un placard fermé
I.5. Environnement et extérieurs				
Ascenseurs				
77	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	OUI	NON	Sauf contrainte locale ou architecturale
78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	OUI	NON	
Parking voiture				
79	Emplacement(s) à proximité	OUI	NON	Proximité des emplacements dans un rayon de 300 mètres
80	Emplacement(s) privatif(s)	OUI	NON	Possibilité de stationnement dédié exclusivement au logement meublé. Situé dans un rayon maximum de 300 mètres
81	Garage ou abri couvert privatif	OUI	NON	
Balcon, loggia, terrasse, jardin				
82	Logement avec balcon, loggia ou veranda (3m ² minimum)	OUI	NON	
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8m ² minimum)	OUI	NON	Une cour intérieure aménagée tolérée
84	Logement avec parc ou jardin (50m ² minimum)	OUI	NON	200 m ² minimum quand le parc ou jardin est commun à d'autres logements
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	OUI	NON	Une assise extérieure par personne et d'une table. Le nombre d'assises est plafonné à 7 pers
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	OUI	NON	Appareil extérieur équivalent accepté (four à pizza...). L'appareil peut se situer dans le jardin, sur une terrasse, sur un balcon...
Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement				
87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	OUI	NON	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples: jeux de société (au moins 3), jeux d'extérieur (au moins 2), prêt de matériel (vélo, luge, trotinette...), salle de jeux avec jeux, baignoire balnéo et douche balnéo, billard, baby-foot, ping-pong, balançoire...
88	Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	OUI	NON	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples: terrain de tennis, sauna, jacuzzi, hammam, étang de pêche, salle de fitness/sport, bain nordique...
89	Piscine extérieure ou intérieure	OUI	NON	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	OUI	NON	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	OUI	NON	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Il faut au moins un rangement minimum pour valider le critère. Le rangement doit pouvoir accueillir un équipement sportif (ex : casier à ski, vélo, kayak, canoé...). Si le logement possède un garage privatif ou un espace de rangement privatif assez grand pour permettre le rangement d'équipements sportifs, alors le critère est validé.



BONIFACIO

Environnement				
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	OUI	NON	
93	Logement avec accès à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	OUI	NON	1 km maximum. Exemples: pistes cyclables, espaces naturels préservés (parc naturel, chemins de randonnées...), plage ou plan d'eau, établissement thermal, théâtre, cinéma, salle de spectacle, parc d'attraction, salle de sport...
94	Logement avec accès aux commerces, services et transports en commun	OUI	NON	1 km maximum. Exemples : commerces sédentaires (boulangerie, boucherie, primeur, supermarché...), marchés, services (pharmacie, médecin...), transports en communs...
1.6. Etat et propreté des installations et des équipements Si ces points ne sont pas validés, le classement ne pourra pas être prononcé. Un seul non est éliminatoire.				
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	OUI	NON	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé.
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	OUI	NON	Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé et déchiré, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de moisissures...
97	Le mobilier est propre et en bon état	OUI	NON	Absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales. Absence également, par exemple, de rideaux déchirés, troués ou salis...
98	La literie est propre et en bon état	OUI	NON	Le contrôle de la literie porte sur le sommier, les matelas et éventuellement le sur-matelas. Absence de tâches, de trous, de décoloration.
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	OUI	NON	Le contrôle des équipements de la cuisine ou du coin-cuisine porte sur l'intégralité des équipements et des installations : robinets, joints, poignées de placards, évier, hotte, mobilier, électroménager... Absence de tâche, moisissure, saleté, d'équipement cassé ou détérioré.
Chapitre 2 : Services aux clients				
2.1. Qualité et fiabilité de l'information client				
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	OUI	NON	Au moins 5 dépliants et/ou brochures dont 3 en langue(s) étrangère(s). Peut être présentée sous format papier ou numérique (QR code, tablette, lien de téléchargement, site internet etc...) Brochures et/ou informations possibles : sites, monuments, activités et équipements de loisirs, excursions, animations, office de tourisme, commerces, services publics, santé, cultes...
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	OUI	NON	Doit comporter a minima : les coordonnées du gestionnaire, les numéros d'urgence, et le fonctionnement de la location (digicode(s), code WiFi...). Le livret d'accueil peut également contenir les modes d'emploi des équipements spécifiques, les bonnes adresses... Peut être mis à disposition sous format papier ou numérique (QR code, tablette, lien de





BONIFACIO

				téléchargement, site internet etc...). Doit être en version bilingue à partir de 3*
2.2. Les services proposés				
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	OUI	NON	Vérification par tout moyen (brochures, guide d'accueil, site internet, location sur un site revendeur, site office de tourisme, affichette, vérification par email...). Accueil des clients sur place par le propriétaire ou par son représentant (agence, personne mandatée...).
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	OUI	NON	Exemples : produits locaux ou régionaux offerts, bouquet de fleurs, billets d'entrée pour des sites de visite, des réductions dans des lieux de restauration, de divertissement etc...
104	Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	OUI	NON	Le système peut être équivalent (serrure à code, serrure digitale et/ou connectée...)
105	Draps de lit proposés systématiquement	OUI	NON	
106	Linge de toilette proposé systématiquement	OUI	NON	
107	Linge de table	OUI	NON	
108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement	OUI	NON	
109	Matériel pour bébé à la demande	OUI	NON	Minimum un lit bébé et une chaise bébé ou équivalent de type siège de table, réhausseur de table... Prestations gratuites ou payantes
110	Service de ménage proposé systématiquement	OUI	NON	
111	Présence de produits d'entretien	OUI	NON	Minimum une éponge neuve, un produit vaisselle, un nettoyant multi-usage, un torchon de ménage, un sac poubelle et un rouleau de papier toilette dans chaque W.C.
112	Adaptateurs électriques	OUI	NON	Minimum 2 adaptateurs électriques universels
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	OUI	NON	Peut être présente sur un réseau social (facebook...) si consultation libre. Doit être gérée directement par le propriétaire, le loueur ou son mandataire. Les plateformes de réservation et sites tiers (offices de tourisme, réseau, conciergerie...) ne sont pas acceptés
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	OUI	NON	Idem
115	Animaux de compagnie admis	OUI	NON	La politique d'accueil des animaux est libre (gratuit ou payant, typologie d'animal...).
Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable				
3.1. Accessibilité				
Information, sensibilisation				





BONIFACIO

116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	OUI	NON	Il s'agit, en amont, d'informer la clientèle de l'accessibilité ou non du logement meublé. Si le logement n'est pas adapté, cela doit être précisé. La description doit être précise. Un simple picto ne suffit pas
Autres services				
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	OUI	NON	L'équipement peut être mis à disposition sur demande. Il faut au moins un équipement par télévision pour valider le critère
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	OUI	NON	Peuvent être fixes ou mobiles. Le siège peut être sous forme de tabouret ou de chaise. Au minimum une douche équipée
119	Présence de WC avec barre d'appui	OUI	NON	Au minimum un WC équipé
120	Largeur de toutes les portes adaptées	OUI	NON	Minimum 0,77 mètre (passage utile)
121	Document accessible mis à disposition	OUI	NON	Exemple de document : guide d'accueil en braille ou description audio, notice explicative des équipements en caractères agrandis, brochures touristiques ou locales adaptées, accompagnées par exemple de pictogrammes ou d'images... Il s'agit d'un document papier ou numérique. Si le meublé est labellisé Tourisme et Handicap, le critère est validé.
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	OUI	NON	
3.2. Développement durable				
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	OUI	NON	Parmi les plus courantes : contrôle automatique du chauffage, investissement dans des équipements et appareils professionnels économes, mise en place de double ou triple vitrage, détecteur de présence, installation de panneaux solaires, chaudière au bois, isolation des combles et des murs, pompe à chaleur, coupure automatique de la climatisation ou de l'éclairage (via horloge pour coupures journalières ou configurée pour être activée lorsque le client quitte le logement), chauffe-eau solaire, éclairages extérieurs automatisés... la liste est non exhaustive.
124	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	OUI	NON	Idem
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	OUI	NON	L'équipement peut être adapté pour les différents véhicules électriques : voitures, vélos, trottinettes... L'équipement peut être commun à plusieurs logements, mais l'information doit être clairement portée à la connaissance des clients par tout moyen. Il s'agit d'un équipement spécifiquement installé pour le logement ou la résidence. Un équipement disponible à tous sur la voie publique ne valide pas le critère. Le service peut être gratuit ou payant.





BONIFACIO

126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	OUI	NON	Parmi les plus courantes : installation de mécanismes à double flux dans tous les WC, de stop eau ou de plaquettes écologiques dans les WC, présence de régulateurs de débit d'eau pour les lavabos, de mousseurs, d'aérateurs, récupération et utilisation de l'eau de pluie, système de bouclage d'eau chaude sanitaire (ou boucle ECS), piscine avec phytoépuration, toilettes sèches...la liste est non exhaustive.
127	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	OUI	NON	Idem
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	OUI	NON	Les poubelles séparées sont dédiées au logement (à l'intérieur ou à l'extérieur dans un local réservé). Affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte d'apport volontaire. Poubelles de tri ne peuvent pas être communes à plusieurs logements
129	Existence d'un composteur	OUI	NON	Exemple : bac composteur en plastique, en bois, rotatif... Possibilité de composteur commun à plusieurs logements
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	OUI	NON	Exemple : Informations sur les moyens de transports à faible impact environnemental, sur la consommation d'eau et d'énergie, valorisation de produits locaux, d'associations et actions locales... L'établissement peut également inciter les clients à réduire l'impact CO2 de leur séjour et les informer sur les moyens d'écomobilité mis à leur disposition (transports en commun à proximité, location de vélos, itinéraires pédestres, co-voiturage...).
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	OUI	NON	La présence d'au moins 2 produits d'accueil valide ce critère. Un produit multi-usages (exemple : shampoing-douche) valide le critère. Produits bio dégradables / réutilisables / rechargeables et / ou éco labellisés. Les produits éco labellisés doivent être certifiés par des labels respectueux de l'environnement. Par ex: Ecolabel européen, Ecocert, Cosmos Organic, Cosmébio, Fairtrade, Vegan, Cruelty Free... La liste est non exhaustive.
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	OUI	NON	Par ex: savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude... Si les produits sont certifiés par des labels, le critère est validé. Par exemple : Ecolabel européen, Nature & Progrès, Ecocert, Sustainable cleaning... La liste est non exhaustive.
133	Obtention d'un label environnemental	OUI	NON	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux .





DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nom/Prénom du propriétaire ou de son mandataire :

- Déclare sur l'honneur que les informations fournies sont justes et sincères.
- Conformément à la loi du 25 mai 2018 sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui se substitue à la Loi informatique et libertés de 1978 (pour renforcer le pouvoir de la CNIL, les droits des individus et les sanctions encourues), l'OMT utilise vos données personnelles à des fins internes.

Fait à : Date :

Signature :

ANNEXE I : Dimension des lits et surface du meublé

(1) Une pièce d'habitation doit avoir un ouvrant sur l'extérieur

(2) Ne sont prise en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80m

Dimension des lits					
Catégories classement	1*	2*	3*	4*	5*
Lit(s) pour une personne :					
- Largeur	80 cm	90 cm	90 cm	90 cm	90 cm
- Longueur	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm
Lit(s) pour deux personnes :					
- Largeur	140 cm	140 cm	140 cm	160 cm	160 cm
- Longueur	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm



Office Municipal de Tourisme
2, rue Scamaroni - 20169 Bonifacio
Tél. : +33 (0)4 95 73 11 88
Mail : info@bonifacio.fr / www.bonifacio.fr





BONIFACIO

Surface habitable minimum exigée du logement par catégorie et par capacité					
Catégories classement	1*	2*	3*	4*	5*
1 pièce d'habitation					
1 pièce - 1 ou 2 pers	12	14	18	20	26
1 pièce - 3 pers	15	17	21	23	29
1 pièce - 4 pers	18	20	24	26	x
2 pièces d'habitation					
2 pièces - 1 ou 2 pers	19	22	27	30	38
2 pièces - 3 pers	19	22	27	30	38
2 pièces - 4 pers	19	22	27	30	38
2 pièces - 5 pers	22	25	30	33	41
2 pièces - 6 pers	25	28	33	36	44
2 pièces - 7 pers	28	31	36	39	x
2 pièces - 8 pers	31	34	39	42	x
3 pièces d'habitation					
3 pièces - 1 ou 2 pers	26	30	36	40	50
3 pièces - 3 pers	26	30	36	40	50
3 pièces - 4 pers	26	30	36	40	50
3 pièces - 5 pers	26	30	36	40	50
3 pièces - 6 pers	26	30	36	40	50
3 pièces - 7 pers	29	33	39	43	53
3 pièces - 8 pers	32	36	42	46	56
3 pièces - 9 pers	35	39	45	49	59
3 pièces - 10 pers	38	42	48	52	x
3 pièces - 11 pers	41	45	51	55	x
3 pièces - 12 pers	44	48	54	58	x
4 pièces d'habitation					
4 pièces - 1 ou 2 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 3 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 4 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 5 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 6 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 7 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 8 pers	33	38	45	50	62
4 pièces - 9 pers	36	41	48	53	65
4 pièces - 10 pers	39	44	51	56	68
4 pièces - 11 pers	42	47	54	59	71
4 pièces - 12 pers	45	50	57	62	74
4 pièces - 13 pers	48	53	60	65	x
4 pièces - 14 pers	51	56	63	68	x
4 pièces - 15 pers	54	59	66	71	x
4 pièces - 16 pers	57	62	69	74	x
5 pièces d'habitation					
5 pièces - 4 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 5 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 6 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 7 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 8 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 9 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 10 pers	40	46	54	60	74
5 pièces - 11 pers	43	49	57	63	77
5 pièces - 12 pers	46	52	60	66	80
5 pièces - 13 pers	49	55	63	69	83
5 pièces - 14 pers	52	58	66	72	86
5 pièces - 15 pers	55	61	69	75	89
5 pièces - 16 pers	58	64	72	78	x
5 pièces - 17 pers	61	67	75	81	x
5 pièces - 18 pers	64	70	78	84	x
5 pièces - 19 pers	67	73	81	87	x
5 pièces - 20 pers	70	76	84	90	x